

AR Prefecture

016-211600499-20230614-2023_31-DE
Reçu le 16/06/2023

MAIRIE DE BONNES
02 Place de la Mairie
16390 BONNES
Tel : 05.45.98.51.74
mairiebonnes@orange.fr

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

2023 N°31

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi quatorze juin, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 08 juin 2023

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, NYZAM Fabienne GEORGES Claire, ADAMY Sandy, Messieurs CHATENET Fabrice, CHLASTA Patrick, AUTHIER Adrien, ROUSSILLON Nicolas.

Absent : néant

Excusés : DE GUILLEBON Olivier, VALOIS Pierre

Monsieur VALOIS Pierre a donné pouvoir à Monsieur BEGUERIE Stéphane

Monsieur CHLASTA Patrick a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : TARIF AIRE NATURELLE DE CAMPING 2023

Monsieur le Maire propose la révision des tarifs de l'aire naturelle de camping à partir du 15 juin 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres décide de l'application des tarifs suivants à partir du 15 juin 2023 :

Emplacement : 6.50 euros

Par personne : 2.20 euros (à partir de 3 ans)

Garage mort : prix de l'emplacement

Gratuit pour les clients qui résident au moins 30 nuitées dans la saison.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
Affiché et publié le 15 Juin 2023

BONNES, le 15 Juin 2023
Le Maire

S. BEGUERIE

